



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Imprimé en préfecture le 08/02/2017  
Déposé en préfecture le 08/02/2017  
ID : 033-200027068-20170131-2017\_01\_023-DE

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

2017-01-023 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Date de convocation : 25 janvier 2017**

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Fabienne FONTENEAU, Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT**  
**DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC FONDS DE SOLIDARITÉ**  
**LOGEMENT (FSL)**

2017-01-023 - 2/2  
Envoyé en préfecture le 08/02/2017  
Reçu en préfecture le 08/02/2017  
Fichier : E-S-L-D-  
ID : 033-200027068-20170131-2017\_01\_023-DE

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des politiques contractuelles, de l'habitat et du logement.

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article 105 de la loi du 17 mai 2011 relative aux groupements d'intérêt public,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Le Fonds Solidarité Logement (FSL) est un groupement d'intérêt public (GIP) qui a pour objet de fournir des aides à la personne en matière de logement. Ces aides portent notamment sur l'accès et le maintien dans le logement. Elles concernent les personnes relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) qui sont essentiellement des personnes bénéficiant de minima sociaux, de faibles revenus ou en situation de surendettement. Le FSL est ainsi un partenaire essentiel pour soutenir les personnes en difficultés de logement.

La Cali, qui participe au financement de cet organisme par le biais d'une cotisation, doit désigner un représentant qui siègera au sein de l'assemblée générale de ce GIP.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 23 janvier 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** ( 67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne un représentant de La Cali au sein des instances du FSL :

| Titulaire                       | Suppléant                               |
|---------------------------------|---|
| Jean-Philippe LE GAL (Libourne) | Sébastien LABORDE (Saint-Denis-de-Pile) |

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

  
Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

ID : 033-200027068-20170131-2017\_01\_024-DE

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

2017-01-024 – 1/4

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Date de convocation : 25 janvier 2017**

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Fabienne FONTENEAU, Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT**  
**AVIS SUR DÉCRET MODIFICATIF PERMETTANT LA CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÉTAT DE NOUVELLE AQUITAINE**

2017-01-024 - 2/4  
Envoyé en préfecture le 08/02/2017  
Reçu en préfecture le 08/02/2017  
Affiché le  
ID : 033-200027068-20170131-2017\_01\_024-DE

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des politiques contractuelles, de l'habitat et du logement,

Dans le contexte de la mise en place de la région Nouvelle-Aquitaine, Madame la Ministre du Logement a confié au Préfet de Région, en janvier 2016, la réalisation d'une étude d'opportunité sur l'évolution du périmètre de compétence de l'Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes (EPF). Les premières conclusions ont confirmé l'opportunité de mener une étude de préfiguration afin d'étendre le périmètre de l'EPF à l'ensemble des territoires de la région, à l'exception de l'agglomération d'Agen et des départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes, aujourd'hui très largement couverts par des EPF locaux.

La pertinence de cette extension a été confirmée, en octobre 2016, par la mission de préfiguration du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, mandatée par la Ministre du Logement, qui a permis de formuler un certain nombre de préconisations et a notamment proposé de retenir un périmètre comprenant les départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Creuse, de la Corrèze, des Deux-Sèvres, de la Haute-Vienne, de la Gironde, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne (hors agglomération d'Agen), de la Vienne.

Cette extension du territoire de compétence de l'EPF Poitou-Charentes impose la modification de son décret fondateur. Conformément à l'article L. 321-2 du Code de l'Urbanisme, les établissements publics fonciers de l'État sont créés par décret en Conseil d'État après avis des conseils régionaux, des conseils départementaux, des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme ainsi que des conseils municipaux des communes de 20 000 habitants et plus non membres de ces établissements, situés dans leur périmètre de compétence. L'avis est réputé favorable s'il n'est pas émis dans un délai de trois mois.

Monsieur le Préfet de Région a saisi par courrier, en date du 2 janvier 2017, la Communauté d'agglomération du Libournais pour solliciter son avis sur le projet de décret modificatif du décret n°2008-645 du 30 mars 2008 créant l'Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes. Les statuts de l'EPF de Poitou-Charentes sont ainsi modifiés pour tenir compte de la fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Son périmètre d'intervention est étendu aux territoires susnommés. L'établissement est renommé Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine.

La présence d'un EPF est justifiée sur des territoires qui comportent des enjeux en matière d'habitat, de développement économique, de lutte contre les risques et de protection de l'environnement et dont les collectivités pourraient ainsi bénéficier d'un portage foncier pour leurs projets, ainsi que d'ingénierie, analyse technique et juridique, dépollution, restructuration, appui à la cession à opérateurs.

La Communauté d'agglomération du Libournais est confrontée à de tels enjeux qui justifient l'intervention foncière de l'EPF sur son territoire.

En matière d'habitat : l'offre nouvelle de logements a été, sur la période 2005-2011, de 2 474 logements au total, avec une diminution moyenne de l'ordre de 5,8% par an. L'offre nouvelle doit permettre de loger les ménages dans des opérations dans le tissu urbain en limitant la consommation d'espaces agricoles et à des prix permettant l'accès au logement pour tout type de ménage. Or le prix du foncier a subi une forte évolution ces dernières années, à hauteur de 4,73% sur la période 2002-2012. La politique départementale active en matière d'habitat dans le cadre du PDH et la délégation des aides à la pierre au Conseil départemental, mais également l'action 4 du PLH de La Cali (« apporter une aide financière aux opérations qui participent à améliorer l'image du territoire ») sont des atouts essentiels pour le territoire afin de répondre à cette hausse des prix du foncier. Néanmoins, ces dispositifs pourraient être encore renforcés par une politique foncière volontariste appuyée sur un outil tel que l'EPF.

En matière de développement économique : il est nécessaire de limiter les extensions urbaines en intervenant sur les zones déjà existantes souvent densifiables ou à restructurer, sans pénaliser la production neuve de foncier pour l'implantation de nouvelles entreprises au niveau local. Un appui en faveur du maintien et du développement commercial dans les centres anciens, tant urbains que ruraux, est également essentiel.



Le Conseil communautaire,

Entendu le rapport de présentation de Monsieur le Président,

Vu le projet de décret communiqué par Monsieur le Préfet de Région le 2 janvier 2017 et reçu le 4 janvier 2017 par la Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération n°2016-06-080 en date du 20 juin 2016 actant l'avis favorable du Conseil Communautaire à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'EPF,

Considérant les enjeux d'appui aux communes en matière de limitation de l'étalement urbain, d'attractivité des centres-bourgs, de développement de l'habitat et de l'activité économique, de lutte contre les risques et de protection de l'environnement,

Considérant les actions déjà engagées par les communes et la Communauté d'Agglomération dans ces domaines, et l'opportunité d'un appui foncier à ces actions,

Considérant la complexité des projets en renouvellement urbain nécessitant des acquisitions foncières, et les ressources nécessaires au portage foncier le temps de la mise en place de ces projets,

Considérant que l'intervention de l'EPF sur le territoire de la Communauté d'Agglomération permettrait de bénéficier d'un outil déjà opérationnel et d'une mutualisation de moyens à l'échelle d'un territoire large,

Considérant le modèle économique, juridique et financier, la gouvernance régissant le fonctionnement de l'EPF au service des élus locaux et des territoires, et l'intérêt pour le territoire de l'agglomération de pouvoir bénéficier d'un tel outil pour traiter ces enjeux,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité ( 63 voix pour et 4 abstentions** (Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Pierre-Jean MARTINET)

Le Conseil communautaire :

- émet un avis favorable au projet de décret communiqué par Monsieur le Préfet de Région
- confirme la demande de la Communauté d'Agglomération auprès de la Ministre d'engager au plus tôt la signature du projet de décret après avis du Conseil d'État pour permettre aux communes de la Communauté d'Agglomération de bénéficier de l'appui de l'EPF Nouvelle Aquitaine à leur politique foncière dès le second semestre 2017.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais